

Note d'organisation



OPEN DES SACRES SABRE LASER 2024

Union Rémoise de Tennis
19 Rue des Bons malades
51100 Reims



Lots pour le top 4



DIMANCHE 1ER DÉCEMBRE



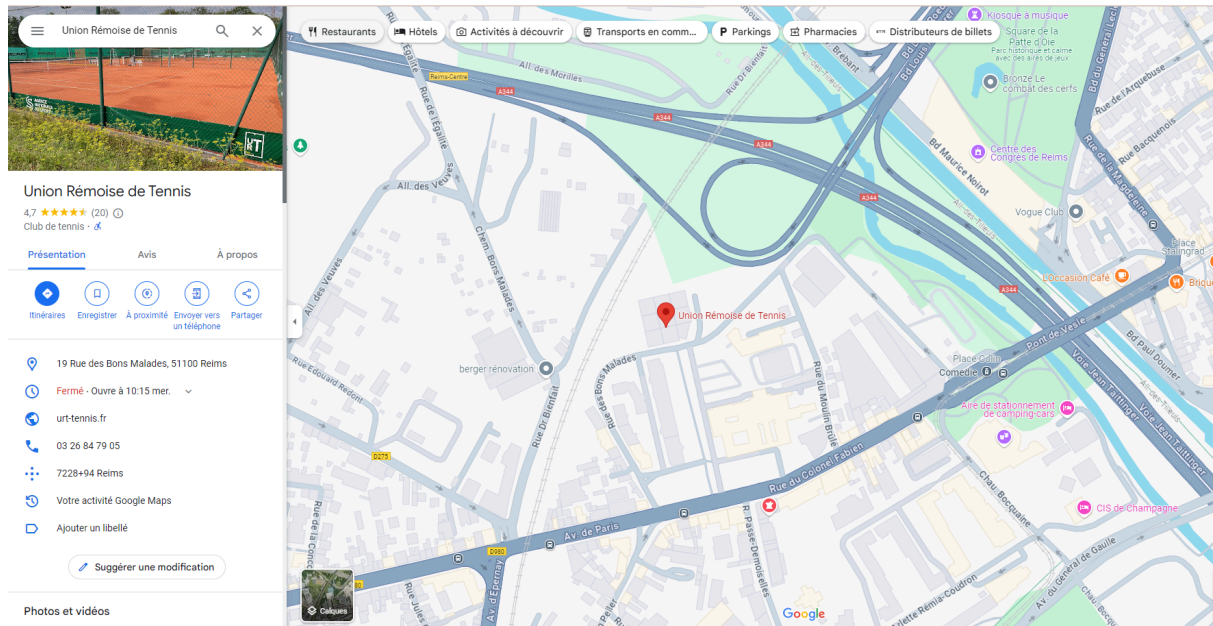
L'académie de sabre laser de Reims a le plaisir de vous convier à cet open de sabre laser.

Catégories

M20 surclassés, Séniors, Vétérans.

Lieu

Union Rémoise de Tennis - 19 Rue des Bons Malades, 51100 Reims



Accès depuis la gare de Reims

- Voiture : 6 min.
- Bus : ligne 1, 13 min.
- Tram : 17 min.

Horaires

Dimanche 1er décembre 2024

Appel : 08:00

Vérification matériel : 08:30

Début des combats : 09:00

Heure de fin estimée : 16:30

L'accès aux arènes ne sera autorisé qu'aux combattants. Des gradins et une zone en hauteur seront à disposition pour les non-combattants.

Restauration

Un point de vente de petite restauration sera à votre disposition. Règlement possible en espèce ou en CB.

Contacts

Mathieu Ryckaert (Président) : 06 05 30 24 79

Thomas Boé (Secrétaire) : 07 67 72 48 86

Baptiste Sené (Trésorier) : 06 78 53 83 45

contact@asl-reims.fr

Engagement

Les droits d'engagement sont fixés à : 15 €

Paiement par carte bancaire via [Hello Asso](#)

Paiement possible sur place en **espèces uniquement**, merci de prévoir l'appoint

Les engagements devront parvenir au plus tard le 25 novembre 2024 23h59 sur l'extranet de la FFE.

Règlement

ASL-FFE et CREGE

Arbitrage

- 1 arbitre (formation régionale minimum) par académie pour 4 combattants engagés (1 arbitre de 4 à 7 combattants, 2 arbitres de 8 à 11 combattants, etc.)
- Les arbitres régionaux souhaitant être engagés sur cette épreuve sont prisés de se faire connaître auprès :
 - Du CREGE
 - Du référent régional sabre laser (Philippe Bondi - SE METZ, filipbondi@yahoo.fr / 06 25 18 70 02)
 - De l'organisateur : Académie de sabre laser de Reims : aslreims@gmail.com
- L'Académie de la Force de Metz fournira le référent arbitre
- Les arbitres engagés sur l'épreuve toucheront une indemnité journalière par l'organisateur d'un montant de 40€
- Ces derniers devront se tenir à disposition du DT jusqu'à la fin de la compétition

Directoire technique

Le DT sera composé sur place. Il pourra être amené à prendre toutes les décisions utiles en conformité avec le règlement de la FFE pour le bon déroulement des épreuves.

Diffusion des résultats

Les résultats seront transmis à la FFE et publiés sur internet. L'inscription à la compétition vaut acceptation de la diffusion.

Récompenses

Les quatre premiers recevront une récompense.

Formule

Dérivé de la formule Quest classique :

- Temps des braves :
 - Pas de changement
 - Pool unique avec tirage aléatoire des combats
 - 7 affrontements par combattants
 - Les 16 premiers du classement seront qualifiés

- Temps des téméraires 2.0 :
 - Répartition des combattants en 2 pools de 8 tireurs en fonction de leur classement (pair d'un côté, impart de l'autre)
 - Pools complètes, c'est-à-dire 7 combats par combattants
 - Les 4 premiers de chaque pool sont qualifiés

- Temps des conquérants 2.0 :
 - Tableau à élimination directe de 8 combattants construits en fonction du classement de la phase précédente
 - Quarts de finale
 - Demi-finales
 - Petite finale (3e place)
 - Grande finale (1ère et 2ème place)

La formule pourra être modifiée en fonction du nombre de participants.

Tenues

Application des normes FFE en vigueur.

Les équipements marqués d'un * sont obligatoires. Les autres sont recommandés.

- Matériels homologués ASL-FFE *
- Masque d'escrime \geq 350N *
- T-shirt à manche longue *
- Pantalon long *
- Veste d'arts martiaux type keikogi *
- Plastron type hockey *
- Gants de protection de type AMHE coqués aux phalanges et protégés sur l'interstice entre l'index et le pouce ou de type hockey *
- Protège coudes et genoux coqués de type roller *
- Bustier coqué pour les femmes *
- Coquille anatomique pour les hommes et les femmes *
- Protège-tibias *
- Chaussures hautes
- Couvre masque d'escrime ou protège masque arrière *
- Gorgerin
- Protection souple pour chacun des avant-bras

L'organisateur pourra refuser l'accès à la compétition à tout combattant ne disposant pas du matériel réglementaire ou ayant une tenue vestimentaire inadaptée.

Précisions importantes

- La veste d'arts martiaux disposant de manches couvrantes jusqu'aux poignets est la plus recommandée
- Dans le cas où les manches ne couvrent pas jusqu'aux poignets (exemple : kimono "Passion sport") un T-shirt à manches longues ou des manchettes sous la veste sera exigé
- Cosplay : de la même façon que la veste d'arts martiaux, il doit être couvrant jusqu'aux poignets et disposer d'une épaisseur au moins égale à un kimono (simple T-shirt à manche longue non admis !)
- Dans tous les cas, la veste doit permettre le port des protections coquées
- L'académie de sabre laser de Reims décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol